SOIXANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ Point 12.2 de l'ordre du jour provisoire

A64/46 16 mai 2011

Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 : évaluation intérimaire

Troisième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

- 1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa quatorzième réunion à Genève, les 12 et 13 mai 2011, sous la présidence du Dr Ali Jaffer Mohamed (Oman).¹
- 2. Le Comité s'est félicité du rapport sur le plan stratégique à moyen terme 2008-2013 : évaluation intérimaire, et a remercié le Secrétariat pour son initiative consistant à faire participer activement les États Membres au processus d'évaluation. Le Comité a pris note des limites inhérentes à une méthodologie basée sur une auto-évaluation par les États Membres. Néanmoins, le rapport a été jugé utile puisqu'il permet de mettre en lumière les domaines qui devraient être définis comme prioritaires pour le soutien technique au cours du prochain plan stratégique à moyen terme.
- 3. Des observations ont été formulées sur la mesure dans laquelle les résultats représentent de manière appropriée les vues de l'ensemble des Membres de l'OMS, compte tenu du taux de réponses de 54 %. Il a en outre été noté que le niveau d'agrégation présenté limitera sans doute la possibilité d'utiliser l'évaluation intérimaire pour en tirer des enseignements efficaces pour l'Organisation.
- 4. Le Comité a pris acte des progrès relatifs signalés par les États Membres ayant répondu au questionnaire pour ce qui est des objectifs stratégiques 1 et 2, tandis que des inquiétudes ont été exprimées quant aux progrès accomplis sur certaines questions liées aux systèmes de santé et sur les maladies non transmissibles. L'analyse avait également montré que des progrès avaient été réalisés dans les domaines des partenariats et de la coopération technique. Il a été suggéré que les résultats de l'évaluation intérimaire soient utilisés pour établir les budgets futurs et définir les priorités de l'Organisation.

¹ Pour la liste des participants, voir l'annexe du document A64/45.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

5. Le Comité recommande, au nom du Conseil exécutif, à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport intérimaire sur le plan stratégique à moyen terme 2008-2013.

= = =